



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE**
Services des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Doublets géothermiques basse température
des lycées Alfred Kastler et Victor Louis sur les communes
de Talence et de Pessac

Une enquête publique est prescrite du lundi 1^{er} avril 2019 au jeudi 2 mai 2019 inclus afin de recueillir l'avis du public sur le dossier de demande d'autorisation de recherche et d'ouverture de travaux des doublets géothermique basse température des lycées Alfred Kastler et Victor Louis sur les communes de Talence et de Pessac.

La personne responsable du projet est : CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE, 14 rue François de Sourdis 33077 Bordeaux cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Xavier PUJOS. Tél : 05 56 99 93 39.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public dans les Mairies de Talence et de Pessac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur :

- par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

- par courrier adressé Mairie de Talence, Hôtel de Ville rue du Professeur Arnoz 33401 Talence.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le Commissaire enquêteur Monsieur Patrice ADER Ingénieur RTE retraité, se tiendra à la disposition du public dans les Mairies de Talence et de Pessac pour recevoir ses observations :

- Lundi 1^{er} avril 2019 de 14 h à 17 h Mairie de Talence
- Mardi 16 avril 2019 de 9 h à 12 h Mairie de Pessac
- Mardi 16 avril 2019 de 14 h à 17 h Mairie de Talence
- Jeudi 2 mai 2019 de 13 h à 16 h Mairie de Talence

Les demandes concurrentes à la demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques sollicitée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et portant sur tout ou partie du même périmètre, sont présentées et adressées au préfet de la Gironde direction départementale des territoires et de la Mer, service des procédures environnementales - cité administrative, 2 rue Jules Ferry, Bordeaux, sous les mêmes formes que celles prévues aux articles 5 à 10 du décret n° 78-498 du 28 mars 1978, au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête publique.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les Mairies de Talence et de Pessac et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry, Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr.

Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur les demandes d'autorisations sollicitées au titre du code minier.

901171-0



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE**
Services des Procédures Environnementales

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE
INSTALLATION CLASSÉES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
(Livre V du code de l'environnement)
Commune de Cestas

Par arrêté préfectoral, est prescrite une consultation publique de quatre semaines sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS POT AU PIN ENERGIE en vue de l'extension d'une installation de méthanisation située sur la commune de Cestas (33610).

Cette consultation se déroulera du 19 avril 2019 au 17 mai 2019 inclus

Un dossier de consultation sera déposé à la mairie de Cestas où le public pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- les lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.
- Le samedi de 9 h à 12 h.

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Gironde (www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Pendant toute la durée de la consultation, des observations peuvent être formulées :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Cestas ;
- par voie postale à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des procédures environnementales - Cité administrative - BP 90 - 33090 Bordeaux Cedex ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr

Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'enregistrement sollicitée par un arrêté éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L521-7, ou par un arrêté de refus.

901227-0

COMMUNE DE QUINSAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Procédure de déclaration de projet emportant mise
en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet de
« maison du séminaire au Château Lestange »

Par arrêté n° 38/2019 en date du 12 mars 2019, le maire de Quinsac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Quinsac pour pouvoir permettre la réalisation du projet de « maison du séminaire au Château Lestange ».

A cet effet, Monsieur Pierre ROUX, retraité de l'industrie chimique appliquée à l'agriculture, a été désigné comme commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête se déroulera à la mairie du 3 avril 2019 au 2 mai 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi : 8 h 30 - 12 h / 15 h - 19 h
- Mardi / Jeudi / Vendredi : 8 h 30 - 12 h / 15 h - 18 h
- Mercredi : 8 h 30 - 12 h

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant : <https://www.quinsac33.com>

Le dossier comprend une évaluation environnementale. Un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier. Il est également consultable sur l'adresse internet de la MRAE à l'adresse suivante :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r85.html>

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie

- le mercredi 3 avril 2019 de 8 h 30 à 12 h
- le vendredi 19 avril 2019 de 15 h à 18 h
- le jeudi 2 mai 2019 de 15 h à 18 h

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique du 3 avril 2019 à partir de 8 h 30 jusqu'au 2 mai 2019 à 18 heures à l'adresse suivante : urbaquinsac@orange.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le maire pourra prendre une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le maire

901166-0



BORDEAUX METROPOLE
COMMUNE DE BORDEAUX
AVIS D'ENQUETE

Monsieur Patrick BOBET, Président de BORDEAUX METROPOLE, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Bordeaux, qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Déclassement d'une emprise de 13 521 m² du domaine public située rue Edouard Mayaudon et rue Gustave Eiffel

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux et à Bordeaux Métropole - Pôle territorial Bordeaux situés à la même adresse, 4 rue Claude Bonnier, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête : du 23 avril 2019 au 9 mai 2019 inclus, aux jours habituels d'ouverture des services municipaux de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

M. Christian Marchais, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Cité Municipale de la mairie de Bordeaux le 23 avril 2019 de 9 heures à 12 heures et le 9 mai 2019 de 14 heures à 17 heures, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés. Les observations pourront également, durant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité Municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur (déclassement rue Edouard Mayaudon et rue Gustave Eiffel) - Service Aménagement Urbain - Pôle Territorial de Bordeaux - Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement en ligne sur ce site internet.

901282-0

AVIS DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL
SAINT MAGNE DE CASTILLON

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 27-03-2019 a autorisé par avis du 03-04-2019 à la SCI IMMOZIERES dont le siège social est situé 1 chemin de Perrin à Saint Magne de Castillon (33350), représentée par Monsieur Didier COUSTOU son gérant, l'extension d'un ensemble commercial de 9775 m² de surface de vente par l'extension de 1170 m² de surface de vente du magasin « BRICO JARDI E.LECLERC » d'une surface de vente actuelle de 2927 m², portant la surface de vente totale du magasin après projet à 4097 m², situé route de Libourne à Saint-Magne-de-Castillon (33350). Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

901305

733519

SOCIÉTÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE
TITULAIRE
DE L'OFFICE NOTARIAL
A LANGON (Gironde)
60 cours des Fossés



2633671

MAITRE François VIEN,
NOTAIRE
ETUDE S.E.L.A.R.L. DEGOS,
VIEN, PATA-LAVIGNE
et BEAUDEAU

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

« Par testament olographe du 20 mars 2012, Madame VERGNOL Simonne, née à LUSSAC, le 28 mars 1930, demeurant à LIBOURNE (33500), Résidence Les Dagueys, rue Logrono, veuve de Monsieur LANTUEJOL René François, décédée à LIBOURNE, le 11 octobre 2018, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me François VIEN, suivant procès-verbal en date du 22 mars 2019, dont une copie authentique a été reçue par le TGI de LIBOURNE, le 28 mars 2019.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me François VIEN, Notaire à LIBOURNE, Notaire chargé du règlement de la succession. »

SUCCESSIONS VACANTES

NOMINATION D'UN CURATEUR

2033238

Par décision du TGI de Libourne en date du 11/03/2019 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme RIVIERE Marie-Antoinette décédée le 05/06/2018 à Blaye (33). Réf. 0338042081. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2033237

Par décision du TGI de Libourne en date du 11/03/2019 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme LEFEBVRE Erick décédée le 05/06/2018 à Anglade (33). Réf. 0338042078. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2033278

Par décision du TGI de Libourne en date du 04/10/2018 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme FOUCHIER Bernadette décédée le 01/12/2017 à Libourne (33). Réf. 0338042140. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2033172

Par décision du TGI de Libourne en date du 14/03/2019 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. BENAC Norbert décédé le 13/01/2018 à Bergerac (33). Réf. 0338042077. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2033159

Par décision du TGI de Libourne en date du 14/03/2019 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme DUHARD veuve BONNET Elise décédée le 13/02/2017 à Saint André (33). Réf. 0338042070. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2033125

Par décision du TGI de Libourne en date du 14/03/2019 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme... (text partially obscured)

2433123

La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de Mme LAGARDERE Maryse décédée le 09/02/2018 à Bordeaux (33) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0338034802/vis.

DIVERS

1233276

DARMUR

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social : 44 Le Bois du Luget
33290 LE PIAN MEDOC
815 409 453 RCS BORDEAUX

Le 18.12.2018, l'AG Mixte a décidé la continuation de la société malgré les pertes constatées.

Pour avis.

1233639

ASTOM

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 1, rue Simone Signoret
33160 ST MEDARD EN JALLES
404859357 RCS Bordeaux

Aux termes d'une décision en date du 12 mars 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

1233398



Rue du Cardinal Richaud
Immeuble Le Fugon
33300 BORDEAUX
www.altum.fr

Rectificatif à l'avis n° 233346 paru le 8/03/2019 concernant la SAS BRICAB 33, il fallait lire Rue Jean Raymond Guyon au lieu de Jean GUYON.

ENQUETES PUBLIQUES

1833051

COMMUNE DE QUINSAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet de « maison du séminaire au Château Lestange »

Par arrêté n°38/2019 en date du 12 mars 2019, le maire de Quinsac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Quinsac pour pouvoir permettre la réalisation du projet de « maison du séminaire au Château Lestange ».

A cet effet, Monsieur Pierre ROUX, retraité de l'industrie chimique appliquée à l'agriculture, a été désigné comme commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête se déroulera à la mairie du 03 avril 2019 au 02 mai 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi : 8 h30 - 12 h / 15 h - 19 h
- Mardi / Jeudi / Vendredi : 8 h 30 - 12 h / 15 h - 18 h
- Mercredi : 8 h 30 - 12 h

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant : <https://www.quinsac33.com>

Le dossier comprend une évaluation environnementale. Un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier. Il est également consultable sur l'adresse internet de la MRAE à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r85.html>

- Le commissaire-enquêteur recevra en mairie
- le mercredi 03 avril 2019 de 8 h 30 à 12 h
 - le vendredi 19 avril 2019 de 15 h à 18 h
 - le jeudi 02 mai 2019 de 15 h à 18 h

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique du 03 avril 2019 à partir de 8 h 30 jusqu'au 02 mai 2019 à 18 heures à l'adresse suivante : urbaquinsac@orange.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal pourra prendre une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le maire

1833507

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement collectif SIAEPA du Médoc

Une enquête publique est prescrite du 1er avril 2019 au 30 avril 2019 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la révision du zonage d'assainissement collectif de 7 communes du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Médoc. Les communes concernées sont celles de Bégadan, Civrac en Médoc, Couquèques, Ordonnac, Prignac en Médoc, Saint Christoly de Médoc et Valéryrac.

Le zonage d'assainissement collectif détermine les zones relevant de : l'assainissement collectif où le Syndicat intercommunal est tenu d'assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées domestiques ; l'assainissement non collectif où le Syndicat intercommunal est tenu de d'assurer le contrôle des installations via le SPANC.

A l'issue de l'enquête, le zonage d'assainissement pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

733548

DE CESSION

d'un acte sous seing privé Toulouse du 14/03/2019, 19/03/2019 au service de l'enregistrement BORIER 2019 00012906, réf. 11 2019 A 04884, la SARL NETTOYAGE dont le siège est 3850, 6 rue Gustave Eiffel, Ile la Rivière, immatriculée à BORDEAUX sous le n° 790 104 la SARL ASR AQUITAINE, est à BORDEAUX (33100), Commandant COUSTEAU, elle Queyrie Sud, immatriculée de BORDEAUX sous le n° 8, un fonds de commerce de nettoyage pour tous types d'espaces verts de et installation de produits et exploité à LEOGNAN Gustave Eiffel, Zone Industrielle, moyennant un prix de 140 000 €.

entrée en jouissance a été faite le 14/03/2019. Les oppositions sont à former dans les dix jours suivant la publication de l'acte de cession. Les publications légales acquiescées pour la validité de l'acte de cession ont été effectuées le 7 et 9 Rue du COUSTEAU, Zone Industrielle, BORDEAUX (33100), en application du cabinet de NUSMAN (Avocat), 16 rue de la République, 33000 TOULOUSE, où l'acte a été enregistré.

733518

AVIS DE GÉRANCE

SSP du 26.02.2019 TOTAL ENERGIE SAS au capital de 100 000 000 € avec siège social 562 Avenue de la République - 92000 NANTERRE, a été inscrit au RCS de NANTERRE sous le n° 445 445 445 et a consenti à la SARL TOTAL ENERGIE SAS au capital de 8.000 € avec siège social 33370 ARTIGUES immatriculée de BORDEAUX sous le n° 33370 ARTIGUES pour un fonds de commerce et activités annexes RELAIS DU MOULINAT 33700 ARTIGUES un contrat de cession en date du 01.03.2019 au prix de 100 000 €.

733500